



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS DE PROLONGATION
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la commune de Les Clérimois**

Sur décision du commissaire enquêteur en date du 2 mai 2023, et conformément à l'article L123-9 du code de l'environnement, **l'enquête publique** relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS Urba 286 (Urbasolar) en vue d'implanter une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune Les Clérimois, ouverte du 2 mai 2023 au 2 juin 2023, **est prolongée d'une durée de 7 jours, soit jusqu'au vendredi 9 juin 2023 (17 h).**

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier complet en mairie de Les Clérimois, ainsi qu'en préfecture de l'Yonne (Bureau de l'environnement) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations et propositions formulées devront être consignées ou annexées sur le registre ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées :

- par voie électronique, à l'adresse e-mail dédiée suivante :
pref-photovoltaique-lesclerimois@yonne.gouv.fr
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Les Clérimois, siège de l'enquête.

Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral initial d'ouverture d'enquête publique du 28 mars 2023 et l'avis d'ouverture d'enquête publique précédent, le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire à la mairie de Les Clérimois dans le respect des règles sanitaires :

- **le vendredi 9 juin 2023 de 14 h à 17 h.**

Le présent avis sera également disponible sur le site Internet de la préfecture :

[www.yonne.gouv.fr/Actions de l'Etat/Environnement](http://www.yonne.gouv.fr/Actions_de_l'Etat/Environnement)